



Nations Unies

Conseil de sécurité

SC/10313

AFR/2206

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

DÉCLARATION À LA PRESSE DU CONSEIL DE SÉCURITÉ SUR LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

On trouvera ci-après le texte de la déclaration à la presse faite aujourd'hui par le Président du Conseil de sécurité pour le mois de juillet, M. Peter Wittig (Allemagne), sur la République centrafricaine:

Les membres du Conseil de sécurité prennent note du rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays, en date du 16 mai 2011 (S/2011/311).

Les membres du Conseil reconnaissent les efforts accomplis par la Commission électorale indépendante et les autorités centrafricaines pour organiser des élections présidentielle et législatives dans un climat pacifique. Ils notent que la quasi-absence d'opposition politique au sein des institutions démocratiques en République centrafricaine depuis les élections peut constituer un obstacle au processus de réconciliation nationale et d'édification de la nation. À cet égard, les membres du Conseil encouragent le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour remédier aux irrégularités enregistrées dans le cadre du processus électoral afin d'assurer la bonne tenue des prochaines élections municipales.

Les membres du Conseil soulignent qu'il est nécessaire que toutes les parties prennent des engagements fermes afin d'appliquer les recommandations du dialogue politique inclusif et œuvrent en faveur de la réconciliation nationale. Les membres du Conseil se félicitent de l'engagement pris par le nouveau Gouvernement, et annoncé par le Premier Ministre dans son allocution inaugurale le 19 mai 2011 et durant la table ronde des partenaires de la République centrafricaine à Bruxelles le 17 juin 2011, de lutter contre la corruption, d'améliorer la gouvernance et l'état de droit, de réformer le Code électoral et de mettre en place un secrétariat technique permanent en vue de consolider et de développer la capacité technique aux fins de la tenue des élections futures.

Les membres du Conseil se félicitent de l'annonce du lancement du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration par le Président Bozizé, le 25 juin 2011, en vue de contribuer à la stabilité du pays. Ils engagent toutes les parties à assurer la mise en œuvre effective de ce processus et à faire en sorte que la communauté internationale y soit associée, en particulier dans le cadre du Comité directeur du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

Les membres du Conseil saluent l'accord de cessez-le-feu signé entre le Gouvernement et la Convention des patriotes pour la justice et la paix (CPJP) le 12 juin 2011. Les membres invitent à présent les États concernés à apporter leur aide afin que le Front populaire pour le redressement et les autres groupes armés étrangers quittent au plus vite le territoire centrafricain.

Les membres du Conseil restent préoccupés par les problèmes sécuritaires dans le nord et l'est de la République centrafricaine, où la situation demeure précaire. Ils soulignent l'importance capitale du travail effectué par les partenaires internationaux pour renforcer les Forces armées centrafricaines (FACA) dans le cadre du processus global de réforme de la sécurité. Ils se félicitent

de la signature de l'Accord tripartite par la République centrafricaine, le Tchad et le Soudan le 23 mai 2011, à Khartoum.

Les membres du Conseil prennent acte des initiatives prises respectivement par l'ONU et l'Union africaine pour faciliter une action régionale contre l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) et protéger les civils, et en particulier les femmes et les enfants, et réitèrent la nécessité d'une meilleure coopération entre toutes les parties aux fins, notamment, du partage de l'information et de la coordination des opérations militaires face aux menaces que représente la LRA pour les civils.

Les membres du Conseil demeurent préoccupés par la situation humanitaire et engagent toutes les parties à respecter leurs obligations en vertu du droit international humanitaire. Ils soulignent qu'il est nécessaire de continuer à assurer la sécurité des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur du pays et du personnel humanitaire en attendant qu'une solution politique soit trouvée pour sécuriser la région et permettre leur retour à titre volontaire. Ils encouragent les autorités centrafricaines et les groupes politico-militaires à mettre en œuvre les recommandations du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants dans les conflits armés et à prévenir les violations des droits de l'homme.

Les membres du Conseil rendent hommage à Mme Sahle-Work Zewde, ancienne Représentante spéciale du Secrétaire général pour son travail en faveur de la consolidation de la paix et du dialogue politique en République centrafricaine et se félicite de la nomination de Mme Margaret Vogt comme nouvelle Représentante spéciale du Secrétaire général en République centrafricaine et Directrice du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA). Ils encouragent également la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix à continuer à coordonner les efforts de la communauté internationale en faveur des priorités pour le maintien de la paix et à mobiliser des ressources pour faire face à ces priorités et note que la table ronde des partenaires de la République centrafricaine le 17 juin à Bruxelles a constitué un pas important à cet égard.

* * * * *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel